

À la rencontre de la Défenseure des enfants

Pour les 25 ans de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, Canaille et Loustic sont partis à la rencontre de Geneviève Avenard, Défenseure des enfants, afin de mieux comprendre leurs droits et leurs devoirs en tant qu'enfants.

Défenseure des enfants, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça sert à quoi ?

La Défenseure des enfants, adjointe du Défenseur des droits, a une mission qui lui est confiée par la loi, qui est de défendre et de faire respecter les droits de l'enfant. Cela veut dire concrètement que je travaille avec une équipe de spécialistes (juristes,

assistante sociale) qui va s'occuper de trouver une solution quand un enfant ou un adolescent rencontre des difficultés, dans sa famille, à l'école, lors du divorce de ses parents par exemple. Et même quand ces difficultés ne peuvent être facilement résolues, je vais veiller à ce que l'opinion de l'enfant

soit entendue par les adultes avant toute décision qui va le concerner.

Un autre aspect de mon rôle est de mieux faire connaître un texte international très important qui définit les droits de tous les enfants dans le monde : la Convention des Droits de l'Enfant.



Rappel

N'oublie pas de parler à ton responsable de l'action de labellisation du Défenseur des droits pour les projets en lien avec l'anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'Enfant. Ce label est décerné jusqu'en septembre 2015.



Plus d'informations :

- sur le site du Défenseur des droits (www.defenseurdesdroits.fr/25anscde/index.html)
- dans l'espace documentaire (www.eedf.fr)

Qu'est que la Convention internationale des Droits de l'Enfant ?

Ce texte, signé en 1989 aux Nations Unies (New-York) par tous les pays du monde (sauf à ce jour par les États-Unis, la Somalie et le Sud-Soudan), énonce les droits de tous les enfants de 0 à 18 ans, car les enfants ont besoin d'une protection et d'une attention particulière : droit d'aller à l'école, droit de vivre en famille, droit à l'égalité et contre les discriminations, le droit d'être protégé contre les violences... Cependant, tous les enfants du monde ne sont pas encore égaux. Il y a des pays qui ne respectent pas suffisamment les enfants ou ne les protègent pas assez ; certains ne peuvent pas aller à l'école (surtout les filles), d'autres sont obligés de travailler pour aider leur famille à se nourrir, d'autres deviennent des enfants soldats.

Ce texte est très important, car un enfant qui connaît aujourd'hui ses droits sera demain un adulte responsable et bien informé sur l'enjeu de protéger les personnes les plus fragiles.

Les pays qui ont signé ce texte se sont engagés à mettre leurs lois en conformité avec la Convention. Ce qui n'est pas toujours le cas, même en France.

Les enfants ont des droits, ça veut dire qu'on a le droit de faire ce que l'on veut ?

La Convention ne prévoit pas le droit de faire ce que l'on veut ! Les droits reconnus aux enfants ont un premier objectif qui est de les protéger, et un second objectif qui est de leur donner toutes les chances de grandir dans de bonnes conditions pour devenir un adulte.

Ces droits, bien sûr, sont acquis et reconnus, mais cela ne veut pas dire pour autant que les enfants ont tous les droits. Ils doivent

respecter les droits des autres, respecter les différences (origine, handicap, état de santé) et lutter contre les inégalités. Le respect de l'autre et de son droit à l'expression sont des critères essentiels pour vivre tous ensemble dans un climat apaisé. Si vos parents vous demandent de ranger votre chambre, par exemple, ou de mettre la table, votre devoir est de participer aux activités quotidiennes de la maison et de la vie de famille.

Quel message souhaiteriez-vous adresser aux enfants ?

Les enfants peuvent directement écrire au Défenseur des droits lorsqu'ils rencontrent des difficultés (à l'école, à la maison, au centre de loisirs, dans leur club sportif). Mais il faut aussi qu'ils essayent de parler à leur entourage pour ne pas rester seuls avec leurs problèmes.

Pour contacter l'Institution
du Défenseur des droits :
7 rue Saint-Florentin
75409 Paris Cedex 08
Tél. 09 69 39 00 00